



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

**Commission sportive Pv du 02 mai 2026
par échange de messagerie**

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Leslie Glever, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Yves Sizun
Absent excusé :

1 – Championnat :

Match de D1 groupe C – PLEYBER CHRIST ES 1 – PLOURIN AV 1 du 12 avril 2026.

Joueur non inscrit sur la feuille de match (FMI)

A la lecture de la feuille de match, il s'avère que le joueur n° 3 de l'équipe de PLEYBER CHRIST ES 1 n'est pas mentionné.

La Commission Sportive après avoir pris connaissance des rapports des 2 clubs et de l'arbitre officiel de la rencontre, constate :

- Que le joueur n° 3 de Pleyber Christ n'apparaît pas sur la tablette (copie d'écran fourni par le club de Plourin).
- Qu'il appartenait au capitaine de l'équipe de Pleyber Christ de vérifier l'exactitude des renseignements mentionnés sur la tablette (absence du n°3), et que seuls 10 noms composaient l'équipe type.
- Que l'arbitre n'a pas correctement effectué le contrôle des licences.

En conséquence, la Commission Sportive **donne match à rejouer**, et fixe la rencontre au dimanche 17 mai 2026

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de la Ligue de Bretagne.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN